

# Réunion du Comité de Suivi sur l'accord télétravail au MTE 27 juin 2022

Après la réunion sur la note de gestion relative à la mise en œuvre du télétravail dans les services des MTE-MCTRCT-Mer qui s'est déroulée le 24 mai, les services de la DRH ont présenté le [tableau de bord des actions à mener](#) dans le cadre du protocole d'accord Télétravail ministériel.

Points marquants :

- le déploiement des outils de décompte de temps de travail est bien suivi.
- il est prévu deux réunions par an du COSUI

L'administration propose certains indicateurs.

Ils seront construits avec le « RSU » (rapport social unique), avec des statistiques remontées par des enquêtes. Sont d'ores et déjà prévus : le nombre d'agents exerçant du télétravail et comment (nombre de jours, depuis le domicile ou ailleurs, depuis un lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par l'employeur, etc.), le nombre d'accords locaux.

**Plus globalement, la CFDT demande un travail de mise au point d'un tableau d'indicateurs précis qui serait étudié annuellement ou bi-annuellement en comité de suivi.**

La **CFDT** évoque un besoin de chiffres sur :

- le nombre de refus de télétravail, le nombre de recours (des chiffres plus fins que ceux des bilans sociaux sont souhaités), le DRH/D précise que dorénavant on mesure les refus partiels,
- le nombre de fonctions non télétravaillables,
- le nombre de déclenchement du télétravail en « circonstances exceptionnelles », le DRH est pleinement en accord avec ce point,
- puisqu'il est prévu de répertorier les tiers-lieux, on propose d'en suivre le nombre global,
- un suivi des équipements ou de renouvellement des équipements (également évoqué par une autre OS)
- le nombre de service où une « journée de présence obligatoire » a été mise en place, malheureusement, le DRH/D fait d'ores-et-déjà part de sa prudence
- des statistiques permettant une analyse de l'impact éventuel dans les promotions ou dans les accès à certains postes même si on a bien conscience de la difficulté à construire des indicateurs sur ces sujets. Le DRH appuie sur la difficulté de méthode et précise que le développement du télétravail est tel qu'il ne peut quasiment plus y avoir de biais...
- le nombre de référents de télétravail (demande d'une autre OS)

Derrière les pourcentages, le DRH/D entend bien « mieux caractériser » les situations des différents services. A priori, tout ceci va reposer sur la base d'enquêtes. Il faut un degré d'acceptabilité des enquêtes par les services, donc qu'elles ne soient pas trop compliquées.

**Pour le coup et cela répond à la CFDT**, le résultat d'une première enquête est fourni et présenté en séance ; cette présentation nous est communiquée à l'issue de la réunion .

Pour le ministère , le total des répondants à l'enquête couvre 99 % des agents.

56 % des fonctions sont télétravaillables, et 86 % de celles-ci sont télétravaillées (contre 73 % en octobre). Il y a une dynamique de la mise en place du télétravail.

Découvrir les [résultats de l'enquête ici](#).

Une enquête identique a été menée auprès des Établissements Publics, et tous ont répondu !

Découvrir les [résultats de cette autre enquête là](#).

---